

La loi du 11 Février 2005 affirme que tous les espaces éducatifs doivent être ouverts aux enfants et aux jeunes en situation de handicap.

Or, aujourd'hui, on ne peut que constater que des freins subsistent pour que cet accueil se généralise. Ces freins à l'accueil sont d'ordre multiple : institutionnels, personnels et sociétaux, matériels et techniques.

La recherche-action proposée par la DDCS, en lien très étroit avec l'association « Une Souris Verte », vise à développer l'accueil des enfants en situation de handicap dans les accueils collectifs de mineurs.

Cette recherche action permettra aux participants, de questionner les freins pour les dépasser, tout en développant des leviers qui à contrario permettent ou développent l'accueil de l'enfant différent.

La recherche-action pourra concerner 10 structures de loisirs accueillant des enfants de 3 à 12 ans du département du Rhône souhaitant développer l'accueil des enfants en situation de handicap. Cette volonté doit être un axe fort du projet d'équipe sur l'ensemble de la période de fin 2011 à l'automne 2012. Les structures peuvent s'engager dans la démarche même si l'accueil des enfants en situation de handicap ne se fait pas encore.

Cette recherche action peut être l'occasion de démarrer un projet fédérateur autour de l'accueil de la diversité au sein de la structure.

*** *** * ***** ** *****

Déroulement

Vendredi 9 décembre, de 9h à 12h, dans les locaux de « Une souris verte »

Cette première ½ journée sera à la fois l'occasion de **présenter l'action** aux structures de loisirs pouvant être intéressées et de **redonner le cadre juridique et réglementaire** dans lequel l'action des ACM s'inscrit par rapport à l'accueil des enfants en situation de handicap :

- ⤴ les apports de la Loi du 11 février 2005
- ⤴ le principe de non discrimination
- ⤴ les textes internationaux dont la Convention Internationale des Droits de l'enfant
- ⤴ et les questions que cela pose pour les ACM

Notez que cette ½ journée est ouverte même si vous n'êtes pas certain de vous engager dans l'action !

A l'issue de ce temps, ou dès maintenant si vous ne pouvez pas y assister, vous aurez jusqu'au 5 janvier 2012 pour vous déclarer intéressé par la recherche-action. Selon le nombre de demandes, vous obtiendrez une réponse favorable ou non.

En vous engageant dans la recherche-action, vous vous engagez dans une démarche en trois étapes :

- ⤴ 3 regroupements généraux, soit 3 jours de travail par structure
- ⤴ une ½ journée d'accompagnement pour réaliser un état des lieux dans chacune des structures
- ⤴ 2 regroupements thématiques, soit 2 jours de travail par structure

Les regroupements généraux :

1. Mettre à jour **les représentations individuelles et collectives du handicap**, retracer le **cadre législatif et réglementaire** par rapport à l'accueil des enfants en situation de handicap dans les ACM et s'outiller pour **réaliser un état des lieux de leur structure**.
2. Réfléchir aux **activités de vie quotidienne** dans les ACM.
3. **Valoriser le travail** engagé par les structures lors de cette recherche action.

En plus de ces trois regroupements, chaque structure choisit une thématique qu'elle travaillera particulièrement durant la recherche action.

- ⤴ **La sensibilisation à la différence et au handicap** (des enfants et des adultes de sa structure)
- ⤴ **L'aménagement de l'espace et l'activité**
- ⤴ **La modification des projets** de la structure et en particulier du **projet pédagogique** en fonction de cette volonté réaffirmée de l'accueil des enfants en situation de handicap au sein des activités de loisirs.
- ⤴ Travailler avec **l'éducation spécialisée** pour construire des **projets** où les enfants valides et les enfants en situation de handicap **se rencontrent** à travers une **activité partagée**.

Pour chaque thématique, 2 regroupements spécifiques seront proposés.

Tout au long de ce travail quelle que soit la thématique travaillée, il sera important de ne pas oublier la **place faite aux familles**.

*** *** * ***** ** *****

Calendrier de l'action

| | |
|-------------------|--|
| 9 décembre 2011 | Présentation de la recherche-action et du cadre législatif |
| 24 janvier 2011 | 1 ^{er} regroupement général |
| Février-Mars 2011 | Etat des lieux dans sa structure |
| 22 mars 2012 | 1 ^{er} regroupement thématique (thèmes 1 et 2) |
| 23 mars 2012 | 1 ^{er} regroupement thématique (thèmes 3 et 4) |
| 26 avril 2012 | 2 ^{ème} regroupement général |
| 24 mai 2012 | 2 ^{ème} regroupement thématique (thèmes 1 et 2) |
| 25 mai 2012 | 2 ^{ème} regroupement thématique (thèmes 3 et 4) |
| automne 2012 | Regroupement final, valorisation de l'action |

Conditions de participation

La participation à cette recherche-action est facturée 50 €uros par personne. Les frais de repas (qui seront organisés par l'association « Une souris verte ») et les frais de transport **sont à la charge des structures**.

A ce jour, 2 animateurs au plus par structure peuvent participer.

La formation se déroulera dans les locaux de l'association Une souris verte - 19 rue des Trois Pierres - 69007 LYON (Accès métro Saxe-Gambetta ou Jean Macé)



Renseignements :

Direction Départementale de la Cohésion sociale
Blandine PILI : 04 81 92 44 84
blandine.pili@rhone.gouv.fr
Anne-Marie MAIMONE : 04 81 92 45 77
anne-marie.maimone@rhone.gouv.fr

Pré-inscription à renvoyer à :
anne-marie.maimone@rhone.gouv.fr

Coordonnées de la structure :

Téléphone et mail :

Responsable de la structure :

Personne(s) intéressée(s) par la ½ journée de présentation du cadre juridique et réglementaire institué par la loi du 11 février 2005 :

Personne(s) intéressée(s) par la recherche-action

(la date limite de candidature est fixée le 5 janvier 2012 ; vous recevrez un mail de confirmation)

* enfant en situation de handicap



activités partagées



vie quotidienne



cadre législatif et réglementaire



aménagement de l'espace



projet pédagogique



travail d'équipe

Accueillir des enfants en situation de handicap



Une recherche-action proposée en 2011/2012 pour les animateurs qui souhaitent accueillir, dans de bonnes conditions, des enfants en situation de handicap, proposée par la direction départementale de la cohésion sociale du Rhône et organisée en lien très étroit avec l'association « Une Souris Verte »

